

Conseil d'Administration

DELIBERATION N°72/34 DU 16 NOVEMBRE 1972
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX

Le Conseil d'Administration de l'Agence financière de bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, décide d'allouer pour l'année 1972, une subvention de 1 000 F à l'Association Nationale pour la protection des Eaux.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration